

1 000 cahiers des charges en France, 50 modifications

Le fromage AOP Selles-sur-Cher profite d'une autorisation de congélation du caillé, pratique habituellement prohibée entre le 1^{er} avril et le 31 juillet conformément à son cahier des charges. Une modification temporaire visant à étaler la mise en marché. L'appellation volaille de Bresse profite d'une disposition qui allonge la date de durabilité minimale de son produit. Au-delà de ces exemples, la liste des produits d'appellation ayant fait l'objet d'une demande de modification temporaire du cahier des charges n'est pas énorme. Sur un millier, seulement une cinquantaine d'organismes chargés de la pro-

tection et de la gestion du signe se sont positionnés.

Les producteurs sont toujours à l'origine de cette demande, laquelle est toujours examinée par une instance de l'Inao au sein de laquelle les expertises techniques des différents membres permettent de juger d'un éventuel impact sur le produit rigoureusement défini par le cahier des charges. Seules les modifications dont l'impact est nul ou faible sont approuvées. Elles sont rendues publiques par arrêté ministériel avec publication au Journal officiel. Au-delà des exemples déjà cités, ces dispositions sont également liées à des contraintes

organisationnelles (réduction du nombre de salariés) ou logistiques (soutien de transport ou d'approvisionnement de matière première). Elles répondent à un triple objectif : continuer à alimenter les marchés, le faire sans créer de distorsion de concurrence entre les opérateurs, préserver la promesse portée par les signes de qualité officiels.

Le temps de la modification est habituellement égal à la période de l'urgence sanitaire, voire quelques semaines de plus. Il peut être rallongé si un stockage exceptionnel de produits est prévu pour étaler la mise en marché.

N. K.



Le brocciu est le seul fromage corse sous appellation. En France, ils sont nombreux à profiter des modifications temporaires de leur cahier de charges.

PIERRE-ANTOINE FOURNIL